

Des savants luttent
chaque jour pour nous
préserver de la
tuberculose, du cancer.

Et la guerre, l'horrible
guerre serait le seul mal
contre lequel l'humanité
se déclarerait
impuissante?

Je ne veux pas le croire.

Aristide Briand

n° 361

Mai 2022



la VOIX DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

Résultats élections Présidentielles

1er Tour

Inscrits : 531
Votants : 431 (81,17%)
Blancs : 6 (1,39%)
Nuls : 5 (1,16%)
Exprimés : 420 (97,44%)

ARTHAUD Nathalie : 2 (0,48%)
ROUSSEL Fabien : 16 (3,81%)
MACRON Emmanuel : 115 (27,38%)
LASSALLE Jean : 8 (1,90%)
LE PEN Marine : 130 (30,95%)
ZEMMOUR Eric : 30 (7,14%)
MELENCHON Jean-Luc : 58 (13,81%)
HIDALGO Anne : 5 (1,19%)
JADOT Yannick : 15 (3,57%)
PECRESSE Valérie : 21 (5,00%)
POUTOU Philippe : 1 (0,24%)
DUPONT-AIGNAN Nicolas : 19 (4,52%)

2ème Tour

Inscrits : 532
Votants : 434 (81,58%)
Blancs : 30 (6,91%)
Nuls : 13 (2,99%)
Exprimés : 391 (90,10%)

MACRON Emmanuel 181 (46,29%)
LE PEN Marine 210 (53,71%)

Merci aux conseillers et aux
bénévoles qui ont assuré la te-
nue du bureau de vote

DIMANCHE 8 MAI 2022

11h00

**77ème ANNIVERSAIRE
DE LA FIN DE LA
GUERRE 39/45
CÉRÉMONIE AU
MONUMENT AUX
MORTS**

**Suivie du verre de l'amitié
à la mairie**

Chartainvilliers - SHOOTING PHOTO « SPÉCIAL FÊTE DES MÈRES »

SAMEDI 28 MAI de 14h à 18h



Cette année la Mairie invite les Mamans de Chartainvilliers et leurs enfants (jusqu'à 15 ans) à se faire photographier le SAMEDI 28 MAI de 14 à 18 heures à travers l'objectif d'un photographe professionnel, David CHOLLEY, KroMaToGraphe, pour une jolie photo : complice, tendre, drôle, insolite !

Vite ! réservez votre rendez-vous auprès de la Mairie par téléphone ou mail

02 37 32 32 91 – mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr

Un studio photo sera installé dans la salle polyvalente ou, si le temps le permet, les photos seront faites en extérieur (le lieu de rendez-vous sera communiqué par SMS, sur la page FB de la Mairie et via Panneau Pocket) Durée de la séance environ 15 minutes dans un moment d'échange convivial ! Les photos seront livrées au format numérique HD sur les adresses-mail.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Vous avez jusqu'au 6 mai 2022 pour voter aux Législatives des 12 et 19 Juin

Pour cela, il suffit de passer en mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile

Permanence le vendredi 6 Mai de 17h00 à 19h00.

RÉUNION DU 25 AVRIL 2022

En préambule Monsieur le Maire annonce la démission du Conseil municipal (pour raisons personnelles) de Monsieur Rémy LEVERT

Provision pour créances irrécouvrables
A. BOUTIN rappelle au Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement.

Le trésorier recommande de provisionner au minimum 15 % du montant des créances douteuses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

OPTE, à compter de l'exercice 2022, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, en prenant en compte celles non recouvrées depuis plus de deux ans.

DÉCIDE de constituer une provision de 100 % du montant des créances douteuses en fonction des restes à recouvrer, soit 152,89 €. Précise que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état des restes à recouvrer et la provision constituée pourra être reprise à hauteur des recouvrements réalisés (article 7817).

Décision modificative n° 2 :

Le trésorier a demandé que les frais d'étude soient réintégrés au compte définitif de travaux.

F. TANTY précise que ces mouvements concernent le diagnostic d'isolation de la mairie et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que ces opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement entraînent l'ouverture de crédits budgétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative

Section d'investissement - Chapitre 041 :

Dépenses compte 202 (Frais réalisation document urbanisme) + 30.360,00 €

Recettes compte 2031 (Elaboration PLU) +

28.008,00 €

Recettes compte 2031 (Elaboration PLU) + 1.176,00 €

Recettes compte 2031 (Elaboration PLU) + 1.176,00 €

€

Dépenses compte 21311 (Hôtel de ville ravalement) + 5.681,00 €

Recettes compte 2031(Diagnostic technique bât. communaux) + 5.681,00 €

Subvention à l'association du Comité des fêtes :

Lors du conseil municipal du 23 mars 2022, il a été évoqué d'aider les associations locales, fortement impactées par la crise sanitaire, en participant au remboursement de leurs frais d'assurance.

Le comité des fêtes a adressé, par courrier du 12 avril 2022, une demande de subvention, accompagnée du bilan d'activité 2021 où sont mentionnés des frais d'assurance s'élevant à 393,69 euros.

A. BOUTIN propose d'attribuer une subvention de 800,00 euros au Comité des fêtes couvrant le remboursement des frais d'assurance de l'année 2021 et de l'année 2022.

Le Conseil Municipal donne un accord unanime à l'attribution d'une subvention de 800,00 euros à cette association.

Proposition d'achat du terrain accueillant l'antenne de télécommunication :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société HIVORY, nouveau gestionnaire des infrastructures de l'opérateur SFR, souhaiterait racheter la parcelle supportant le pylône de télécommunication, mettant ainsi fin au bail signé le 21/08/2015.

La proposition d'achat de la société HIVORY est de 13.293,00 euros net vendeur, les frais de bornage et de notaires étant intégralement à la charge de la société HIVORY. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accepter cette proposition qui ne présente aucun intérêt financier pour la commune et qui mettrait fin au droit de regard sur ce terrain.

Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. « Gestion des eaux pluviales » :

La collectivité a été destinataire par le Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de sa décision du 16 novembre 2021 concernant la Gestion des Eaux pluviales Urbaines. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport qui précise que :

Les montants forfaitaires ont été fixés à 1,10 euros par mètre linéaire pour les réseaux d'eaux pluviales ; La commune de Chartainvilliers recense 2.030 mètres de réseaux d'eaux pluviales ;

La collectivité devra intégrer ces modifications, soit une attribution

de compensation négative augmentée de 2.233,00 euros sur le budget 2022 d'où une AC négative de 5.878,71 euros et un remboursement à prévoir au titre de l'année 2021 sur le budget 2022 de 2.233,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention et un contre, adopte le rapport de la C.L.E.C.T. sur la gestion des eaux pluviales.

Questions diverses :

Les élèves de CE2 et CM1 ont adressé une lettre de remerciement à Monsieur le Maire pour l'aide accordée au financement de la classe de mer qui s'est déroulée du 21 au 25 mars 2022.

Une présentation des différents satellites de Chartres Métropole sera organisée le 19 mai prochain au nouveau pôle administratif afin de présenter, aux élus des communes membres, leur organisation, leurs missions et leurs éventuelles interactions.

Monsieur le Maire indique que la commune a connu un bon taux de participation à l'élection présidentielle et en profite pour remercier les conseillers et les bénévoles qui ont tenu le bureau lors des deux tours de scrutin.

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 21 mai de 10h à 12h. Pour l'instant, seuls six adultes et un enfant sont inscrits.

Travaux : la dalle pour les containers, au niveau du cimetière, est terminée. L'empierrement autour de la mare du Frou est en cours.

Tour de tapis :

F. TANTY demande si la commune de Chartainvilliers sera rattachée au nouveau lycée de Hanches et qui sera en charge du transport scolaire vers ce nouvel établissement ? Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas d'information officielle à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.



Syndicat du Regroupement Pédagogique de Saint-Piat (SIRP)

Le comité syndical du SIRP s'est réuni le 8 mars 2022 pour délibérer sur les résultats 2021 et le budget primitif 2022.

Dans un climat apaisé, les membres du comité syndical ont approuvé, à l'unanimité, les comptes administratifs et de gestion 2021, ainsi que le budget primitif 2022.

Budget toujours sous contrainte

Pour 2021, le budget du syndicat affiche un solde positif global de 156 580,99 euros, qu'il faut tempérer par le fait de ne pas avoir reçu certaines factures au 31 décembre, dont celle de gaz pour les bâtiments des classes maternelles (environ 15 000 euros), et celle de la participation pour le solde des transports scolaires 2020/2021 (environ 50 000 euros).

Durant l'année écoulée la rénovation de l'isolation des classes maternelles a été réalisée (environ 250 000 euros) grâce à un prêt, dans l'attente des subventions de la Région, du Département

et de l'État qui représentent 80% du montant hors taxes de la dépense.

A noter que le poste « énergies » est passé de 15 038 euros en 2020 à 19 503 euros en

2021. De même, le poste « Produits d'entretien », qui avait suscité de longs débats en mars 2021, est passé, du fait de la persistance de la crise sanitaire, malgré un suivi rigoureux par une vice-présidente du syndicat, de 5 825,50 euros en 2020 à 6 671,49 euros en 2021, malheureusement loin des 4 500 euros auxquels, certains, avaient voulu le contraindre.

La tension sur les coûts de l'énergie (gaz, électricité et carburants) ne pourra que peser défavorablement sur la situation budgétaire du syndicat, alors qu'il devait, à partir de l'exercice 2024, retrouver un peu de souplesse du fait de la fin, en 2023, du remboursement annuel d'un emprunt de 40 000 euros.

Malgré ces incertitudes, pour 2022, l'équilibre des comptes du budget primitif adopté par les délégués, se fait, comme depuis 2016, à participation globale des communes inchangée, soit 370 144 €.

Cela n'empêchera pas des variations dans la contribution de chaque collectivité, puisque la répartition, entre elles,

se fait, y compris pour les investissements, sur la base du nombre d'élèves inscrits à la dernière rentrée scolaire de septembre.

Chartainvilliers, malgré une stabilité de ses effectifs scolarisés, verra sa contribution portée à 88 441 euros (26,5% de son budget communal), en augmentation de 4 459 euros.

Le budget proposé devrait permettre de finaliser les travaux d'isolation des classes maternelles et d'installer des détecteurs CO₂. Pour d'autres investissements, comme le changement d'un tableau numérique, il conviendra d'attendre les réponses aux demandes de subventions, ainsi que d'apprécier la capacité d'emprunt pour les réaliser.

Des transports scolaires payant pour les élèves de primaire

Dans sa séance du 14 décembre 2021, le comité syndical a adopté à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat, incluant, notamment la compétence sur le personnel d'entretien et ATSEM.

Dans la même séance, une majorité de délégués, à l'exception de ceux de Chartainvilliers qui se sont abstenus ou ont voté contre, a décidé de « de faire payer à tous les élèves de primaire 25 € de frais d'inscription (maximum 50 € par famille) au transport scolaire » à compter des inscriptions scolaires 2022/2023.

Enquête terrain multisports.

Le conseil municipal a pour projet (2023-2024) l'installation d'un terrain multisports (city-park) sur l'aire de loisirs. Cet équipement intergénérationnel permettrait la pratique de plusieurs activités (foot, basket, hand, volley.....). Cet investissement a un coût important, environ 90.000 €, même avec les subventions (maximum 80%) il y aurait un reste à charge conséquent pour la commune.

Aussi avant de lancer ce projet, nous aimerions avoir votre avis sur ce projet. Seriez-vous intéressé ?

Merci de nous faire connaître votre avis pour ou contre, par mail :

mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr, par téléphone : 02-37-32-32-91 ou par courrier.

Merci par avance de votre participation.

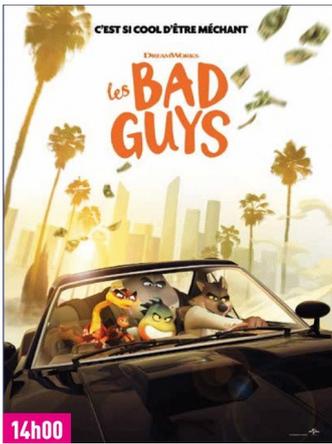
Enquête menée jusqu'au 31 mai 2022.



TRAVAUX AIRE DE LOISIRS

Des travaux vont être effectués pour remplacer les graviers du toboggan par un sol souple (questions d'hygiène et de sécurité). En conséquence l'usage de ce jeu sera interdit à compter du 9 mai et ce pendant une durée d'un mois.

Merci de votre compréhension.



i.i. Cinémobile

vendredi 27 mai

MAINTENON

PLACE ARISTIDE BRIAND

L'Agglo fait son
NETTOYAGE
de
PRINTEMPS

SAMEDI 21 MAI 2022
CHARTAINVILLIERS

Opération 2021

PETIT RAPPEL !

Venez découvrir ou redécouvrir votre village en même temps que de participer à une action citoyenne pour le ramassage des déchets dans la bonne humeur !

10 heures : RV sur le parking de l'école pour la remise des gants et sacs.
12 heures : verre de clôture offert par la Mairie.
Selon le nombre de participants, nous découperons le village en plusieurs zones de ramassage.
Merci de vous munir d'un gilet jaune.

INSCRIPTION AUPRES DE LA MAIRIE
02 37 32 32 91
mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr

Référente de l'opération
Mme Dominique Lejeune, adjointe au Maire

CHARTAINVILLIERS

LOTO

DIM 15 Mai

1 Carton 4€
3 Cartons 10€
6 Cartons 18€

Venez JOUER et GAGNER de nombreux lots

Avec Burette

RESERVEZ MAINTENANT !

Ouverture des Portes **13h00**

à la salle des fêtes

Reservations conseillées Places limitées
☎ : 06 48 63 48 03

Bien que redondant, il nous paraît toujours utile de rappeler les **horaires autorisés par arrêté préfectoral pour l'utilisation des engins à moteur** (tondeuses mais aussi taille haies, nettoyeurs haute pression, ponceuses, scies circulaires ou tronçonneuses ...) durant ces mois d'été.

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Il est également rappelé que les terrains doivent être entretenus afin d'éviter la prolifération des graines et des « mauvaises herbes » chez vos voisins.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FÉRTILES !

6	4	2	5	3	1	8	9	7
8	7	9	2	4	6	5	1	3
3	1	5	7	9	8	6	2	4
4	2	1	6	8	9	3	7	5
9	5	8	3	2	7	4	6	1
7	3	6	1	5	4	2	8	9
1	8	7	4	6	3	9	5	2
5	6	4	9	1	2	7	3	8
2	9	3	8	7	5	1	4	6

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.